



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 26 juillet 2023

OPÉRATION DE DESTRUCTION DE CHARBONNIÈRE ILLÉGALE

La Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie, a procédé à la destruction d'une charbonnière illégale, au lieu-dit « Brandrazia » sur la commune de M'tsangamouji.

Cette opération a permis de saisir et détruire plus de 120 m³ de charbon de bois produit illégalement destinés à la revente locale.

La préfecture de Mayotte rappelle que la construction de charbonnière sans autorisation administrative est interdite et que les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales au titre du Code forestier ainsi qu'à la démolition des installations de production de charbon de bois.

Des actions de surveillance sur l'ensemble du territoire sont régulièrement menées par la DAAF dans le cadre de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976) pour préserver l'environnement et sanctionner toutes actions illégales.

Ces missions participent activement à la conservation de la biodiversité, la protection des sols et la préservation de la ressource en eau du département.



Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976